

# Au-delà de l'assistance dentaire : la prévention

Ardene Robinson Vollman, RN, PhD; Raynie Wood, RDA, MEd

Auteure-ressource

Dre Robinson Vollman

Courriel :

avollman@shaw.ca



Pour les citations, la version définitive de cet article est la version électronique : [www.cda-adc.ca/jcda/vol-75/issue-9/647.html](http://www.cda-adc.ca/jcda/vol-75/issue-9/647.html)

En Alberta, l'assistance dentaire est une profession réglementée depuis 2006 conformément à la *Loi sur les professions de la santé*<sup>1</sup>. Cette loi permet aux assistantes dentaires autorisées par le Collège des assistantes dentaires de l'Alberta (CADA) et possédant une formation supplémentaire (module de formation en dentisterie préventive) d'effectuer, sous la direction d'un dentiste ou d'une hygiéniste dentaire, des procédures de détartrage sur des patients ayant des poches allant jusqu'à 4 mm.

Bien que tous n'aient pas réagi favorablement à cette décision, des dentistes, surtout ceux des régions rurales, se sont réjouis puisqu'ils disposeraient de professionnelles compétentes pour les aider à offrir des soins de prévention aux patients. La pénurie d'hygiénistes dentaires en Alberta est particulièrement grave dans les régions rurales; les assistantes dentaires peuvent y offrir une aide supplémentaire aux dentistes qui ont du mal à y attirer des hygiénistes dentaires. Les dentistes et les assistantes dentaires sont d'avis qu'en ayant des assistantes dentaires pour effectuer ce service, ils peuvent s'occuper de problèmes de soins ayant trait à l'efficacité, à l'efficacéité, à la demande et aux coûts. Disposer du bon fournisseur pour offrir des services de prévention aux patients indiqués dans un délai convenable permet d'atteindre un objectif : la prestation de soins buccodentaires avec efficacité.

### Nouvelles responsabilités pour les assistantes dentaires

Au sujet des assistantes procédant à des détartrages, il y a des antécédents intéressants.

En 1976, le Collège George Brown en Ontario a ajouté dans son programme de formation à l'intention des assistantes dentaires un module de 16 semaines sur le détartrage. Or, toutes les étudiantes du programme ont échoué à l'examen pratique imposé par le Collège royal des chirurgiens dentistes. (La raison donnée dans la presse était que le temps de formation avait été trop court<sup>2</sup>.) En Saskatchewan, l'Association des assistantes dentaires a déclaré publiquement que le détartrage n'était pas une fonction appropriée pour celles-ci<sup>3</sup>. Le Collège des hygiénistes dentaires autorisées de l'Alberta s'est opposé aux modifications qu'on se proposait d'apporter à la *Loi sur les professions de la santé* de la province et qui auraient élargi le champ d'exercice des assistantes dentaires (même avec une formation et une autorisation supplémentaires); il s'inquiétait que l'enseignement serait inadéquat et la formation pratique serait insuffisante pour assurer une intervention sécuritaire de la part des assistantes dentaires qui entreprendraient des procédures de détartrage sur des patients présentant des poches de 4 mm<sup>4</sup>. Malgré les tensions entre les professions de la santé en Alberta, les dirigeants clés dans la province expriment le désir de voir, pour le bienfait du public, ces tensions réduites à ce sujet.

En 2006, un module de formation en dentisterie préventive conçu par le CADA et par les Association et Collège dentaires de l'Alberta a été confié à une institution polytechnique urbaine (SAIT Polytechnic) pour mener un projet-pilote<sup>5,6</sup>. Le module comprenait 4 volets : autoformation, préclinique, clinique et stage. Suivant la procédure expliquée dans le module de formation, 17 des 18 étudiantes ont réussi. Depuis lors, le module est offert dans 2 autres

LES DIRIGEANTS CLÉS EN ALBERTA EXPRIMENT LE DÉSIR DE RÉDUIRE LES TENSIONS AU SUJET DES ASSISTANTES DENTAIRES QUI EFFECTUENT DES PROCÉDURES DE DÉTARTRAGE SUR DES PATIENTS POUR LE BIENFAIT DU PUBLIC.

écoles publiques de la province, et les résultats sont excellents. Par ailleurs, un programme de formation privé en assistance dentaire a été agréé pour offrir le module, mais il ne l'a pas encore fait.

Qu'est-ce qui motive les assistantes dentaires à entreprendre cette formation supplémentaire? Les diplômées veulent acquérir d'autres compétences, apporter une contribution plus efficace et efficiente en tant que membres de leurs cabinets et augmenter leur rémunération. D'autres facteurs peuvent aussi les motiver, comme vouloir raviver leur intérêt pour la profession, avoir une carrière épanouie et diversifiée, relever le défi de l'apprentissage, avoir plus d'occasions d'emploi, et améliorer le statut de la profession suivant les possibilités offertes aux fournisseurs de soins et auprès du public.

### La prévention et l'accès aux soins

La recherche offre de nombreuses données touchant le rôle que la maladie parodontale joue dans le diabète, la maladie cardiovasculaire, la maladie gastrointestinale et d'autres affections<sup>7</sup>. Bien que la maladie parodontale est répandue, parce qu'elle ne comporte pas de douleur, les gens ne cherchent pas à se faire soigner. Elle est donc sous-diagnostiquée et sous-déclarée, ce qui donne un piètre aperçu de la situation épidémiologique.

Lyons et McNally<sup>8</sup> soutiennent que la santé buccodentaire a été négligée en tant qu'élément essentiel de la santé en général et de la qualité de vie, et ils réclament des mécanismes innovateurs pour la prestation des services. Or, les professions dentaires ont tendance à adopter une vue conservatrice de l'innovation et du rôle de l'expansion. Les problèmes continuels dus à la territorialité et aux «rivalités de clocher» servent uniquement à maintenir le statu quo à un moment où la santé buccodentaire décline et où les maladies qui sont exacerbées par la maladie parodontale sont à la hausse. Une proportion grandissante de Canadiens ne peuvent se payer des soins buccodentaires de prévention régulièrement à un moment où l'économie nuit à l'emploi et aux avantages sociaux.

Pour améliorer l'accès aux soins buccodentaires de prévention, il nous faut plus de professionnels dentaires formés pour offrir des services de prévention, tel le détartrage des dents chez les patients qui n'ont pas la maladie parodontale. Les assistantes dentaires de l'Alberta, qui sont autorisées pour avoir réussi le module de formation en dentisterie préventive, sont capables d'offrir des soins de prévention et des conseils en toute sécurité, avec efficacité et efficacité, en collaboration avec les dentistes et les hygiénistes dentaires.

Ce modèle pourrait être étendu à tout le pays afin d'améliorer l'état de santé buccodentaire des Canadiens. Toutefois, les professions dentaires doivent collaborer entre elles<sup>9</sup> et les tensions qui existent doivent être réduites si l'objectif final à atteindre est le bien du public. ❖

## LES AUTEURES



*La Dre Robynson Vollman est une conseillère en santé et en évaluation à Calgary (Alberta).*



*Mme Wood est une chargée de cours au programme de formation en assistance dentaire, SAIT Polytechnique à Calgary (Alberta).*

**Écrire à la :** Dre Ardene Robynson Vollman, 19, Evergreen Rise SO, Calgary (Alberta) T2Y 3H6.

*Les opinions exprimées sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement les vues et politiques officielles de l'Association dentaire canadienne.*

*Cet article a été révisé par des pairs.*

## Références

1. Canadian Legal Information Institute. Alberta Regulation 252/2005, Health Professions Act, Dental Assistants Profession Regulation; 2005. Disponible : [www.canlii.org/en/ab/laws/regu/alta-reg-252-2005/latest/alta-reg-252-2005.html](http://www.canlii.org/en/ab/laws/regu/alta-reg-252-2005/latest/alta-reg-252-2005.html) (accédé le 14 sept. 2009).
2. Brown L. Short dental course an idea that failed college students told. *Toronto Star* 1997 Feb 9;Sect.A:21.
3. Saskatchewan Dental Assistants' Association. Scaling: our perspective. Kenaston, Sask.; 2003, revised March 8, 2005. Disponible : <http://fpskdent.sasktelwebhosting.com/Workplace%20Issues/Patient%20Care-pdf/SDAA%20Scaling%20Report03-05.pdf> (accédé le 15 sept. 2009).
4. James L. Review of the Alberta Dental Assistants Association proposal — preventive dentistry module. Presentation to the Health Professions Advisory Board, Edmonton; 14 May 2003.
5. Pettigrew D, Schuller P. Preventive Dentistry Module theory manual. Edmonton: College of Alberta Dental Assistants and Alberta Dental Association and College; 2004.
6. Pettigrew D, Schuller P. Preventive Dentistry Module clinical manual. Edmonton: College of Alberta Dental Assistants and Alberta Dental Association and College; 2004.
7. Dammer RT, Desvarieux M. Periodontal infections and cardiovascular disease. *J Am Dent Assoc.* 2006;137 Suppl:145-205.
8. Lyons R, McNally M. The silent epidemic of oral disease: evaluating continuity of care and policies for oral healthcare of seniors. Ottawa: Canadian Health Services Research Foundation; April 2004. Disponible : [www.nsidental.org/media\\_uploads/pdf/58.pdf](http://www.nsidental.org/media_uploads/pdf/58.pdf) (accédé le 15 sept. 2009).
9. Rosmus L. Dental hygienists and dental assistants: their roles in the dental team. *UAHSJ.* 2005;2:44-5. Disponible : <http://www.uahsj.ualberta.ca/files/Issues/2-1/html/44.htm> (accédé le 15 sept. 2009).

## Lecture additionnelle

U.S. Department of Health and Human Services. *A national call to action to promote oral health.* Rockville, MD: U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, Centers for Disease Control and Prevention, National Institutes of Health, National Institute of Dental and Craniofacial Research. NIH Publication No. 03-5303, May 2003.